



Paris, le 11 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ SPORTIVE EN LIEN AVEC LES PARIS EN LIGNE

Visite de Mme la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative à l'ARJEL - Lundi 11 juin 2012

À quelques heures du coup d'envoi du premier match de l'équipe de France dans le cadre de l'Euro 2012, Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, s'est rendue ce lundi 11 juin 2012, au siège de l'Autorité administrative indépendante en charge de la régulation des jeux et paris en ligne (ARJEL), afin que lui soient présentés les dispositifs destinés à assurer la transparence totale du marché des paris sportifs enregistrés en France.

Lors de sa visite, la Ministre a ainsi constaté l'efficacité des processus de surveillance, d'alerte et de traitement déployés par l'ARJEL notamment dans le cadre de l'Euro 2012 (Championnat d'Europe de football) et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres.

À cette occasion, la Ministre a rappelé ces quatre priorités dans ce domaine : préserver l'éthique sportive, la sécurité et la santé publiques et développer la coopération internationale. À l'heure où le monde du football est secoué par d'importants scandales qui viennent entacher l'éthique du sport, Mme Valérie FOURNEYRON a tenu à réaffirmer la mobilisation du Gouvernement contre ce fléau et la détermination sans faille de la France à répondre présente sur ce terrain de l'intégrité sportive.

Mme Valérie FOURNEYRON a ainsi insisté sur « l'importance d'une régulation publique forte, eu égard aux risques de triche en lien avec les paris sportifs, car la sincérité des épreuves sportives peut désormais être altérée par des paris enregistrés partout dans le monde. »

Au delà des dispositifs nationaux, Jean-François VILOTTE, Président de l'ARJEL, a évoqué les coopérations internationales mises en place par l'Autorité (conventions d'échange d'informations avec le régulateur italien, prochaines conventions bilatérales avec les autorités britanniques et espagnoles, et accord de coopération avec le Comité international olympique) ainsi que les initiatives internationales auxquelles l'ARJEL a participé afin que des règles communes soient adoptées dans les plus brefs des délais.

Madame Valérie FOURNEYRON a rappelé la volonté exprimée par le Président de la République d'une harmonisation des règles internationales et la création d'une instance pour les appliquer. La Ministre a confirmé la volonté d'agir de la France : "La France soutiendra le processus engagé au Conseil de l'Europe, afin qu'une convention internationale soit rapidement élaborée pour harmoniser les règles et les dispositifs de répression et de sanction des atteintes à l'intégrité sportive, en lien avec les paris sportifs".

La Ministre des Sports et le Président de l'ARJEL ont rappelé l'urgence qu'il y avait à agir afin de combattre ce risque éthique de même importance que le dopage. Après avoir dévoilé la méthodologie et le calendrier des travaux qui seront consacrés à ces enjeux, Mme Valérie FOURNEYRON a confirmé qu'elle entendait, dans la concertation mais avec détermination, renforcer les moyens de surveillance, d'alerte et de sanctions en la matière.

Enfin, rappelant que la protection des consommateurs et des populations vulnérables (mineurs, interdits de jeu) reste l'enjeu majeur de la régulation des jeux en ligne, la Ministre a annoncé vouloir encore renforcer les moyens de prévention et de lutte contre le jeu pathologique : « Notre priorité, c'est d'abord d'agir pour protéger les mineurs du mirage de l'argent facile, pour lutter contre l'addiction et venir en aide aux joueurs problématiques. L'addiction est un enjeu central de santé publique. »

Contacts presse :

MSJEPVA – Valérie AMANT / 01 40 45 90 42 / valerie.amant (at) jeunesse-sports.gouv.fr
ARJEL – 01 57 13 13 00 - presse (at) arjel.fr